Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Kunststoffreiniger 250ml - 578119

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Kunststoffreiniger 250ml - 578119

Autres désignations commerciales

.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

SU21 Verbraucherverwendungen Private Haushalte (=Allgemeinheit=Verbraucher)
SU22 Professionelle Verwendungen Öffentlicher Bereich (Verwaltung, Erziehung, Unterhaltung, Dienstleistungen, Handwerk)
PC35 Wasch- und Reinigungsmittel (einschließlich Produkten auf Lösemittelbasis)
PROC10 Rolleranwendung oder Bürsten
ERC11B Ausgedehnte dispersive Innenanwendung von langlebigen Artikel und Materialien mit hoher oder beabsichtigter Freilassung.
SU21 Consumer uses Private households (=general=consumer)
SU22 Professional uses Public sector (administration, education, entertainment, services, crafts)
PC35 Laundry and cleaning products (including products on solvent based)
PROC10 Roller application or brushing
ERC11B Extensive indoor dispersive use of durable articles and Materials with high or intended release.
SU21 Usages des consommateurs Ménages privés (=général=consommateur)
SU22 Usages professionnels Secteur public (administration, éducation, spectacle, services, artisanat)
PC35 Produits de lessive et de nettoyage (y compris produits sur à base de solvant)
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
ERC11B Utilisation dispersive prolongée en intérieur d'articles et de matériaux durables à dégagement élevé ou intentionnel.

Utilisations déconseillées

No specific uses advised against are identified.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	DURABLE Hunke & Jochheim GmbH & Co. KG
Rue:	Westfalenstrasse 77-79
Lieu:	58636 Iserlohn
Téléphone:	+49 (0) 2371 / 662 - 0
e-mail:	durable@durable.de
e-mail (Interlocuteur):	durable@durable.de
Internet:	www.durable.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Giftnotruf Berlin +49 30 19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) nº 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient benzisothoazilione. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils supplémentaires

@000000000392

2.3. Autres dangers

Ergebnisse der PBT- und vPvB-Beurteilung
PBT: Nicht anwendbar.
PvB: Nicht anwendbar.
Results of PBT and vPvB assessment
PBT
Not applicable.
PvB
Not applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)			
34590-94-8	Dipropylene Glycol Methyl Ether			5-15%
	252-104-2			
	STOT SE 3, STOT SE 3; H335 H336			
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one			<0,1%
	220-120-9	613-088-00-6		
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1; H302 H315 H318 H317 H400			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
2634-33-5	220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one	<0,1% %
	par voie orale: ATE = 500 mg/kg Skin Sens. 1; H317: >= 0,05 - 100		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
NE PAS faire vomir.
Demander immédiatement un avis médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: hydrocarbures. Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Assurer une aération suffisante.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Protéger contre: forte chaleur.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce

produit. Veiller à un apport d'air frais. Conserver hors de la portée des enfants.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Protéger des radiations solaires directes.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matériau, riche en oxygène, comburant.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
34590-94-8	(2-Méthoxyméthyléthoxy)-propanol	50	308		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.
Porter des gants appropriés.

Protection de la peau

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide	
Couleur:	transparent	
Odeur:	caractéristique	
		Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	
Point d'éclair:	61 °C	
Température d'auto-inflammation:	non déterminé	
pH-Valeur (à 20 °C):	7	
Densité (à 20 °C):	0,98-0,99 g/cm³	

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Point de ramollissement: DIN 51920

Information supplémentaire

Keine weiteren relevanten Informationen verfügbar.
No further relevant information available.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes. Acide, concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one;1,2-benzisothiazolin-3-one				
	orale	ATE 500 mg/kg			

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient benzisothoazilione. Peut produire une réaction allergique.
Aucune information disponible.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Aufgrund der verfügbaren Daten sind die Einstufungskriterien nicht erfüllt.
Based on the available data, the classification criteria are not met.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Aufgrund der verfügbaren Daten sind die Einstufungskriterien nicht erfüllt.
Based on the available data, the classification criteria are not met.

Informations sur les voies d'exposition probables

Aufgrund der verfügbaren Daten sind die Einstufungskriterien nicht erfüllt.
Based on the available data, the classification criteria are not met.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aufgrund der verfügbaren Daten sind die Einstufungskriterien nicht erfüllt.
Based on the available data, the classification criteria are not met.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aufgrund der verfügbaren Daten sind die Einstufungskriterien nicht erfüllt.
Based on the available data, the classification criteria are not met.

Expériences tirées de la pratique

Aufgrund der verfügbaren Daten sind die Einstufungskriterien nicht erfüllt.
Based on the available data, the classification criteria are not met.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Aufgrund der verfügbaren Daten sind die Einstufungskriterien nicht erfüllt.
Based on the available data, the classification criteria are not met.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune adsorption dans le sol ou sédiment.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.
No

12.7. Autres effets néfastes

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

200130 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Code d'élimination des déchets - Résidus

200130 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

200130 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Non réglementé

Transport fluvial (ADN)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Non réglementé

Transport maritime (IMDG)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Non réglementé

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Keine weiteren relevanten Informationen verfügbar.
No further relevant information available.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Keine weiteren relevanten Informationen verfügbar.
No further relevant information available.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 75

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH208	Contient benzisothoazilione. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
@000000000012

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)